

Règlement Spassighjata Bunifazinca

ARTICLE 1 **Organisateur** :

La course est organisée par Trailers Extrême Sud, association loi 1901.

ARTICLE 2 **La course** :

La Spassighjata Bunifazinca est une course nocturne sur route d'environ 8 km en autosuffisance. Le dénivelé positif est de 300 mètres. **Le départ sera donné à 17h30. Les dossards pourront être retirés entre 15h00 et 17h00.**

ARTICLE 3 **Catégories** :

La course est ouverte des catégories senior à master 7 hommes et femmes, aux coureurs licenciés ou non licenciés.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : inscription sur le site [krono.corsica](https://www.krono.corsica), licence ou certificat médical, pass sanitaire. Il n'y aura aucune inscription sur place. En cas de pass non valide, le dossard ne sera pas remis au coureur et il ne sera effectué aucun remboursement.

Le port d'une lampe, frontale ou ventrale est obligatoire.

ARTICLE 4 **Licence et certificat médical** :

Les participants doivent présenter :

- une licence sportive au sens de l'article L. 131-6 du code du sport délivrée par une fédération agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- ou, pour les autres participants, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe ou celle d'une licence).

ARTICLE 5 **Ravitaillement : course en autosuffisance**

Le port par le concurrent d'une réserve d'eau est donc vivement conseillé.

ARTICLE 6 **Sécurité** :

Elle est assurée par 1 équipe de premiers secours de la SNSM.

Les bénévoles sont équipés de téléphone et talkie walkies.

ARTICLE 7 **Charte du coureur** :

- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- Avoir avec soit une lampe avec les piles nécessaires et de l'eau.

ARTICLE 8 **Chronométrage** :

Le chronométrage est effectué par la société Nubeus.

La puce de chronométrage est intégrée dans le dossard de chaque coureur. Il doit être placé comme stipulé dans les consignes techniques. Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- Absence ou/et perte du dossard
- Dégradation du dossard
- Port du dossard non conforme

Un temps intermédiaire sera pris au niveau du couvent Saint François.

En cas d'abandon, rendre son dossard afin d'éviter des recherches inutiles. Dans le cas contraire, le coureur sera interdit de course l'année suivante.

ARTICLE 9 : récompenses

Seront récompensés, sans cumul :

- les 3 premiers et 3 premières du scratch
- les premiers H et F de chaque catégorie senior à M7

ARTICLE 10 Motifs de disqualification :

- Sortir du tracé balisé, couper ou faire demi-tour.
- Non-respect des bénévoles.
- Transférer son dossard à un autre coureur sans avoir averti l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement.

ARTICLE 11 Droits à l'image :

Par sa participation à la Spassighjata Bunifazinca, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

ARTICLE 12 Parcours et horaires :

À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de l'épreuve. Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

ARTICLE 13 Assurances :

L'organisation souscrit une assurance en responsabilité civile destinée à couvrir, en cas d'accident survenu lors de l'épreuve, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés.

L'organisateur rappelle aux coureurs l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L, 321-4 du Code du Sport).

ARTICLE 14 Règlement :

La participation à la Spassighjata Bunifazinca implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter la charte du coureur.